



TRANSPARENCE

Mars 2024 N°7
SUD CONCENTRIX WEBHELP Tourcoing

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches » Victor HUGO

Réunion CSE du 29 mars 2024

Pour cette réunion, la délégation **FO** a remonté **0** réclamation et la **CFDT** **0** réclamation...comme d'habituuuuuuudeu !

Voici les points remontés par la Délégation SUD qui auraient dû figurer intégralement dans l'ordre du jour écrit envoyé aux élu-es et aux représentants syndicaux :

Points demandés par la Délégation SUD pour la réunion du 29 mars 2024.

Demande des fins de contrat des différentes activités prévues pour 2024.

Demandes de communication sur les nouvelles activités prévues en 2024.

Demande d'information sur les conclusions de l'audit sécurité qui a eu lieu en mars 2024.

La délégation **SUD** demande à ce que la BDESE soit mise à jour sous les plus brefs délais.

ASC : Demande de vote sur la mise en place d'une billetterie cinéma UGC.

Commentaires SUD

Aucun des points remontés par la Délégation SUD n'a été porté à l'ordre du jour de cette réunion !

Une fois encore, le Directeur / Président du CSE et le secrétaire FO du CSE ne respectent pas les prérogatives des élu-es SUD, et, encore moins, les demandes des salarié-es qui subissent jour après jour la politique anti sociale de WTG !

La seule réponse obtenue de la part du Directeur de site, qui collectionne les actes de délinquance sociale, a été qu'il nous répondra par écrit...

En ce lundi 8 avril, soit 10 jours plus tard, rien ne nous a été communiqué et aucun élément nouveau n'a été mis à disposition des élu-es dans la fameuse BDESE (Banque de données, économiques, sociales, environnementales)...

Bref, la Direction et le tandem **FO - CFDT** n'en ont strictement rien à faire de vos problèmes, de vos conditions salariales et de travail, ni même de vos demandes en matière de prestations sociales et culturelles

Ainsi, par exemple, pas de mise à l'ordre du jour du vote la mise en place d'une billetterie cinéma UGC beaucoup plus avantageuse du point de vue des tarifs (7,80€ à partir de 25 places achetées) + 1€ par e -carte payable 1 seule fois qui serait pris sur le budget ASC de votre CSE). Pour la même offre via Dreamservice, il vous en coûtera 8,60€ par billet + 1€ par e-carte payable 1 seule fois....

Il en va de même concernant les tarifs du parc d'attraction Bellewaerde qui sont plus avantageux quand c'est le CSE qui démarche directement sans passer par une société intermédiaire qui prend une commission au passage...

RECLAMATIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES DES SALARIE-ES PORTEES PAR SUD.

1/ Suite au vote survenu à l'Assemblée Nationale le 19 mars 2024, à quelle date l'entreprise va-t-elle informer les salarié-es qu'elles / ils acquièrent des jours de CP, y compris en cas d'arrêt maladie dépassant 30 jours ?

2/ A partir de quelle date va-t-elle régulariser les congés payés déduits en raison d'absences pour congés maladie aux conditions précisées par l'arrêt du Conseil Constitutionnel du 8 février 2024 ?

3/ Chaque mois, la Direction nous informe que les compteurs ATT seront disponibles mensuellement pour tous les salariés. A quelle date, la Direction compte-t-elle enfin respecter ses obligations légales ?

4/ L'audit de sécurité ayant été réalisé, les Conseiller-es de l'activité Nespresso demandent à quelle date elles / ils pourront profiter du patio pour prendre leurs pauses ?

5/ Des salarié-es désirant consulter la Convention Collective ou les Accords d'entreprise se plaignent de ne plus pouvoir avoir accès à la salle Iris. A quelle date la salle Iris sera-t-elle à nouveau accessible ?

Commentaires SUD :

Questions 1 et 2

La Direction se refuse obstinément à appliquer la loi. Il vous faudra donc aller devant les juridictions compétentes pour récupérer votre dû si vous avez perdu des jours de congés payés en raison d'arrêts maladie de longue durée depuis 2022 et que vous êtes encore salarié-e de WTG.

Pour un salarié-e ayant quitté WTG, le délai pour réclamer son dû sera de 3 ans.



L'entrée en application de cette mesure, suite au vote de l'Assemblée Nationale, devrait être fixée au 9 avril 2024.

Question 3

La loi fait obligation à l'employeur de permettre aux salarié-es de consulter régulièrement leur compteur des heures travaillées. Là encore, la Direction de Tourcoing entend ne pas respecter ses obligations légales. Nous ne pouvons que vous inviter à saisir l'Inspection du travail ! (mail : ddets-uc1@nord.gouv.fr).

Question 5

La Direction hésitait sans doute entre le 50/50 ou faire appel à un ami ! Et pendant ce temps-là, les salarié-es ne peuvent toujours pas consulter la Convention collective ou les accords d'entreprise...
Là encore, nous vous invitons à saisir l'Inspection du travail (mail : ddets-uc1@nord.gouv.fr) pour lui faire part de tous ces problèmes récurrents...

**Pour toute information concernant notamment le respect de vos droits et l'amélioration de vos conditions de vie au travail,
toute l'équipe SUD est à votre disposition !**



Les revendications légitimes des salarié-es n'étant toujours pas entendues par la Direction, l'équipe SUD vous appelle à poursuivre les mouvements de grève et débrayages qui ont débuté en septembre 2023 !

Une nouvelle journée de grève nationale, est appelée le 14 mai par l'intersyndicale (CFDT / CFTC / CFE CGC, CGT, FO, SUD Solidaires) de la Convention collective des Prestataires de Services, afin d'obtenir des augmentations générales de salaires et une refonte de la grille de classification.

FAITES PORTER VOTRE VOIX !

Temps et conditions de travail, management, organisation du travail, planification des emplois du temps, erreurs sur fiches de paie, calcul des primes, santé au travail ...

Déléguée Syndicale Sadjia Haddouche
sadjiahaddouche.sud@gmail.com